

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mon Ecole / My School Child Care Inc.		Date d'inspection Le 15 octobre 2026	
Nom de l'établissement Mon Ecole/My School Child Care Inc.		Numéro de permis 2017049	
Adresse 3800 115 Route Notre-Dame NB E4V 2H9		Numéro de téléphone (506) 345-0655	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 57		Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Veronique Berube	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : a) munie de rebords ou de courroies de sécurité.	41(1)(a)	18 sept. 2026	14 oct. 2026
Commentaires: La Mentore en Assurance de la Qualité a reçu par courriel une photo démontrant que la nouvelle courroie de sécurité a été installée sur la surface de changement de couche. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Aucune visite sur les lieux n'a été effectuée.
La lacune est maintenant conforme

original signé par
Veronique Berube

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 15 octobre 2026

Date

original signé par
Melissa LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 octobre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"